

**Séance du 05 juin 2003**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchégaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : URBANISME - Plan de sauvegarde et des mises en valeur - Avis du Conseil Municipal avant transmission à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Bayonne (PSMV) a été prescrit par arrêté interministériel le 7 Mai 1975.

Un premier travail a été mené par M. BONNARD, architecte en chef des Monuments Historiques. Cette élaboration n'ayant pas été perçue comme permettant de répondre aux besoins d'évolution de la ville, le Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer a donné le 12 Avril 1989 à M. Alexandre MELISSINOS mission d'établir un nouveau Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Ainsi que le prévoit le Code de l'Urbanisme, le travail d'Alexandre MELISSINOS a été suivi, jusqu'à son élaboration finale, par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé dont la composition est fixée par arrêté préfectoral. De ce suivi, il peut être mis en évidence les éléments suivants :

- Le 29 Mai 1991 : cette première réunion a été l'occasion de présenter, sur la base d'un travail effectué sur une partie du Grand Bayonne (300 immeubles), les principes qui allaient prévaloir dans le document : démolir les cœurs d'îlots pour, paradoxalement, protéger le patrimoine, restaurer ou restituer le patrimoine remarquable, poursuivre l'évolution de la ville.

Cette commission a également mis en évidence l'inadéquation de la règle fiscale à la problématique bayonnaise. La loi de finances de 1994 mettra fin à cette contradiction.

- Le 3 Octobre 1991 ont été présentés l'analyse historique de la ville, l'analyse du bâti et les modes de mise en valeur proposés. Cette esquisse de rapport de présentation a été diffusée aux membres. Un point a été également fait sur différents modes de gestion des autorisations (fiscalité, monuments historiques, sécurité, archéologie, traitement des infractions, architecture contemporaine, lieux de projets, formation des entreprises).

- Le 25 Avril 2000, la procédure a été rappelée, les objectifs de la ville (centralité, mixité, économie, culture, qualité patrimoniale, sécurité, faisabilité, partenariat) confirmés, la vocation de plan d'urbanisme du PSMV réaffirmée en s'appuyant sur la richesse architecturale de la cité historique.

- Le 14 Juin 2000 ont été présentées les grandes opérations possibles (site des Cordeliers, université, place Montaut, îlot Caisse d'Epargne, opération Pannecau), les axes de travail et de coopération avec les services municipaux sur l'espace public, les protections opposables, le plan de stationnement, la politique de l'habitat, les moyens de la connaissance et de sa diffusion, la formation des entreprises et la charte sur les enseignes.

- Le 20 Décembre 2000 le Plan et le règlement dans leur version quasi achevée ont été présentés à la commission. Ces documents se sont nourris de 10 années d'expérience, de travail partenarial, de procédures opérationnelles fortement aidées par l'ANAH qui ont montré la faisabilité des objectifs.

- Le 21 Février 2003 a été l'occasion d'échanger sur les dispositions proposées en Décembre 2000, de confirmer l'attention portée à la lutte contre l'exclusion, l'absence d'aide aux propriétaires occupants, et la finalisation du plan de circulation et de stationnement.

- Le 22 Mai 2003, la commission a été appelée à se prononcer favorablement sur le document avant saisine de la Commission Nationale. La commission a approuvé la proposition du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Avant cette dernière réunion, vous avez pu, au cours de la présentation faite en Commission Générale du Conseil Municipal le 14 mars dernier, prendre connaissance de sa mise en forme définitive.

Compte tenu des réunions et avis de la Commission Locale, je vous invite à autoriser Monsieur le Député-Maire à transmettre le dossier à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés, en première lecture, en vue de sa publication.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.